

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Appel d'offres ouvert National sur Offres de prix
N°15/2026 Relatif aux
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS DE
SPORT DE PROXIMITE SALA AL JADIDA HSSAINE PREFECTURE DE
SALE -LOT UNIQUE

OBJET: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS DE SPORT DE
PROXIMITE SALA AL JADIDA HSSAINE PREFECTURE DE SALE -LOT UNIQUE

-Maître d'ouvrage : Conseil Préfectoral De Sale

- Date d'ouverture des plis : 02/06/2026 11 :00
- Lieu d'ouverture des plis : la salle de réunion du Conseil Préfectoral de Salé

- Journaux ayant publié l'avis de publicité

- LE MATIN N° 18 472 En date du Jeudi 30 Avril 2026
- SAHRAA ALMAGHRIBIA N° 12 399 ; En date du Jeudi 30 Avril 2026
- LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS ; 30/04/2026

Site électronique de publication de l'avis : www.marchespublics.gov.ma

1. Liste des concurrents ayant déposé électroniquement

1. Société ADMIRABLE SAHARA
2. Société GH IMMO SERVICES SARL AU
3. Société SAMGEN
4. Société ELOMARI ABDELALI TRAVAUX (SEAT
5. Société PROJETIS MAROC
6. Société IMMOBILIERE IFSAM SARL
7. Société MAROTRAC SARL
8. Société EQUIPEMENT STAF
9. Société REDITH TRAVAUX PUBLICS
10. Société SUD-EST MARBRE SARL
11. Société BTPX
12. Société SOTRABERMAN

- Liste des concurrents évincés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :

Concurrents écartés	Motifs d'écartement
Société EQUIPEMENT STAF	- NON PRODUCTION DE LA CLASSE EXIGEE

- Liste des concurrents admissibles sans réserve :

1. Société ADMIRABLE SAHARA
2. Société GH IMMO SERVICES SARL AU
3. Société SAMGEN
4. Société ELOMARI ABDELALI TRAVAUX (SEAT
5. Société PROJETIS MAROC
6. Société IMMOBILIERE IFSAM SARL
7. Société MAROTRAC SARL
8. Société REDITH TRAVAUX PUBLICS
9. Société SUD-EST MARBRE SARL
10. Société BTPX
11. Société SOTRABERMAN

- Liste des concurrents admissibles avec réserves : Néant

- Montant de l'acte d'engagement de concurrent :

Concurrents	Montants des actes d'engagement EN DHS
1. Société ADMIRABLE SAHARA	996.600,00 DHS
2. Société GH IMMO SERVICES SARL AU	988 379,95 DHS
3. Société SAMGEN	996 240,00 DHS
4. Société ELOMARI ABDELALI TRAVAUX (SEAT)	1 051 896,00 DHS
5. Société PROJETIS MAROC	1 076 940,00 DHS
6. Société IMMOBILIERE IFSAM SARL	1 055 880,00 DHS
7. Société MAROTRAC SARL	1 005 600,00 DHS
8. Société REDITH TRAVAUX PUBLICS	991 620,00 DHS
9. Société SUD-EST MARBRE SARL	997.992,00 DHS
10. Société BTPX	1 013 040,00 DHS
11. Société SOTRABERMAN	995 736,00 DHS

Liste des concurrents écartés a l'issus de l'examen des offres financières :

Concurrents écartés	Motifs d'écartement
1. Société ADMIRABLE SAHARA	- Différence dans le libellé du prix n° 11 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
2. Société ELOMARI ABDELALI TRAVAUX (SEAT	-Différence dans le libellé du prix n° 3 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
3. Société PROJETIS MAROC	Différence dans le libellé des prix n° 18-20 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
4. Société IMMOBILIERE IFSAM SARL	Différence dans le libellé de prix n° 5 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
5. Société REDITH TRAVAUX PUBLICS	Différence dans le libellé des prix n° 11-20 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
6. Société SUD-EST MARBRE SARL	Différence dans le libellé des prix n° 05-06-08-11- et 14 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
7. Société BTPX	Différence dans le libellé des prix n° 05-06-et 18 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431
8. Société SOTRABERMAN	Différence dans le libellé des prix n° 11-12 Et le libellé des Quantités n 17-18-19 par rapport au BPDE de l'administration en contradiction avec les dispositions de l'article 43 du décret 2-22-431

- Vérification des montants des actes d'engagement des concurrents :

Concurrents	Montants des actes d'engagement AVANT RECTIFICATION	Montants des actes d'engagement APRES RECTIFICATION
1. Société GH IMMO SERVICES SARL AU	988 379,95 DHS	988 379,95 DHS
2. Société SAMGEN	996 240,00 DHS	996 240,00 DHS
3. Société MAROTRAC SARL	1 005 600,00 DHS	1 005 600,00 DHS

- **Concurrent retenu :**

Concurrent	Montant de l'acte d'engagement EN DHS TTC
Société GH IMMO SERVICES SARL AU	988 379,95 DHS

- **Justification du choix de l'attributaire :**

L'offre économiquement la plus avantageuse pour l'administration **est l'offre** présentée **par la Société GH IMMO SERVICES SARL AU, pour un montant de 988 379,95 DHS TTC** (Neuf Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Trois Cent Soixante-Dix-Neuf Virgule Quatre-Vingt-Quinze DHS TTC).

Fait à Salé

Le : 26-06-2026

Noureddine LAZAR
Président
Préfecture
Salé



Z. EL IDRISI
D.G.S